

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, à vingt heures quarante-cinq.

Le Conseil Municipal de la commune de Juscorps, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Corinne RIVET BONNEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames Catherine DECHAINED, Aurélie MORISSEAU, Corinne RIVET BONNEAU et Messieurs Michel AUJARD, Dominique CHARENTON, Sébastien GERON Francis PIQUEREAU et Damien RIVET

Absents excusés : Mrs Didier BLAUD et Sébastien JORIGNE

Secrétaire de séance : Mr Dominique CHARENTON

Membres en exercice : 10

Membres présents : 8

Membres votants : 8

\*\*\*\*\*

**RENOUVELLEMENT CONVENTION SIGIL**

**Vu** l'article 3 alinéa 4 des statuts du SIEDS relatif aux conditions d'exercice de la compétence facultative,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°02-06-24-C-07-50 du 24 juin 2002 relative aux modalités de transfert de la compétence facultative SIGIL,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°03-01-C-07-30 du 13 janvier 2003 relative aux modalités de recouvrement des contributions SIGIL,

**Vu** les délibérations du comité syndical du SIEDS des 19 février 2007 et 12 mars 2007 relatives à la mise en place du projet @CCORDS79 dans le cadre de la compétence facultative SIGIL et notamment les modalités d'adhésion des communes,

**Vu** la délibération du comité syndical du SIEDS n°07-06-25-C-04-94 du 25 juin 2007 relative au renouvellement des conventions de partenariat pour la digitalisation des documents cadastraux, l'échange et l'usage de données composites,

**Vu** la délibération du comité syndical du SIEDS n°10-06-28-C-09-73 du comité syndical du 28 juin 2010 concernant la contribution financière des communes,

**Vu** la délibération du Bureau Syndical du SIEDS n°13-03-12-B-06-32 du 12 mars 2013 relative à la création d'un outil géocollaboratif pour la gestion des procédures d'urbanisme,

**Vu** la délibération du Bureau Syndical du SIEDS n°16-10-24-B04-191 du 24 octobre 2016 relative à la mise en place d'un Plan de Corps de Rue simplifié,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°20-02-17-C-07-44 du 17 février 2020 relative à l'acquisition, en partenariat avec l'IGN, de la photoaérienne de résolution 5 cm,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°20-02-17-C-08-45 du 17 février 2020 relative à l'acquisition et à la mise à disposition d'un Cadastre Solaire,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°21-10-18-C-13-285 du 18 octobre 2021 relative à la mise à disposition du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU),

**Vu** les partenaires établis entre le SIEDS, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, la DDT, le SDIS et le SMO Deux-Sèvres Numérique afin de mieux accompagner chaque territoire des Deux-Sèvres,

**Vu** la convention DGDIP signée entre la commune, le SIEDS et les partenaires associés,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2002 transférant la compétence SIGIL au SIEDS,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 2 mai 2019 renouvelant la convention de partenariat SIGIL relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites,

**Vu** la décision du Président du SIEDS n°24-03-18-D-01-144 relative au renouvellement de 83 conventions de partenariat SIGIL pour l'année 2024

**Considérant** que le SIEDS dispose de la compétence Système d'Information d'Intérêt Local (SIGIL) et qu'il est désigné comme l'interlocuteur principal vis-à-vis de la DGFIP ; son rôle de fédérateur est de garantir le bon fonctionnement de l'opération et plus particulièrement d'assurer les relations avec les différents partenaires, de suivre les conventions de partenariat, d'assurer la cohésion des échanges de données entre partenaires par la mise en place et le suivi d'un dictionnaire unique des données échangées et de coordonner la mise en place des moyens de traitement et de communication permettant la mise à disposition des données à chacun des partenaires.

**Considérant** que l'ensemble des communes du département des Deux-Sèvres ont transféré au SIEDS la compétence facultative Système d'Information Géographique d'Intérêt Local,

**Considérant** que la commune souhaite continuer à disposer des services du SIEDS en matière de traitement d'information géographique,

**Considérant** que, pour formaliser les échanges de données avec les gestionnaires de réseaux de la commune, le SIEDS a mis en place une convention de partenariat SIGIL reconductible tous les cinq ans,

**Considérant** que l'acquisition des mises à jour du plan cadastral informatisé et l'enrichissement par les données des différents partenaires s'avère nécessaire pour conserver un outil de gestion efficace pour les besoins de la collectivité au service de la population,

**Considérant** que la plateforme SIGIL permet de consulter le cadastre numérisé, les réseaux et les documents d'urbanisme de la commune, de dessiner le patrimoine arboré, d'optimiser la gestion des déchets et de la voirie, de coordonner les chantiers (@ccords79),

**Considérant** que la plateforme SIGIL contient l'outil @ccords 79 visant à aider les communes dans son rôle de coordinateur de chantiers et ainsi améliorer la coordination de chantiers entre tous les acteurs du domaine public

**Considérant** que le portail SIGIL'urba est un outil d'urbanisme permettant de gérer et simplifier les procédures d'urbanisme (CU, PC, ...)

**Considérant** que le cadastre solaire est une cartographie à très grande échelle du potentiel solaire des toitures et surfaces permettant de répondre aux besoins des collectivités sur la mise en valeur des zones à fort potentiel pour l'installation de production d'électricité photovoltaïque des bâtiments, mise à disposition dans le portail SIGIL depuis 2022,

**Considérant** que la mise à disposition dans le portail SIGIL d'une photoaérienne de résolution 5cm permet de répondre, en territoire rural, à la réforme « anti-endommagement des réseaux » ou « DT-DICT » qui introduit la mise en place d'un fond topographique unique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012,

**Considérant** que la contribution syndical SIGIL de la commune est indexée sur le nombre d'habitants,

**Considérant** que la commune, dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat SIGIL, bénéficie de l'édition d'un plan filaire au format A0 de la commune sur papier glacé.

Le Maire propose au conseil municipal de :

**Art. 1** : S'acquitter, dans le cadre du transfert de compétence SIGIL, de la contribution syndicale annuelle de cent quatre-vingt euros (180 €) selon les modalités financières figurant en annexe 1,

**Art. 2** : accepter la convention de renouvellement ci-annexée pour bénéficier de l'ensemble des services du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS,

**Art. 3** : autoriser le maire à signer la convention de renouvellement SIGIL pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites ci-annexée pour une durée de 5 ans, et tout document afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions du maire et l'autorise à signer tous les documents s'y afférent.

### CDG 79 : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Comité Social Territorial du Centre de Gestion 79 a émis un avis favorable sur les Lignes Directrices de Gestion. Elles déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Les lignes directrice de gestion prennent effet au 1<sup>er</sup> mai 2024 pour une durée de 6 ans et pourront faire l'objet d'une révision en cours de période.

### ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024

- **8h00 à 13h00** : Corinne RIVET-BONNEAU, Francis PIQUEREAU/Michel AUJARD, Dominique CHARENTON
- **13h00 à 18h00** : Didier BLAUD, Corinne RIVET BONNEAU, Catherine DECHAINE/Damien RIVET

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

☞ **Eglise** : en attente du rapport de l'expert pour la réouverture au public

\* sacristie : la toiture est réparée

\* clocher : sécurisé

☞ **Luminaires en LED dans la mairie, l'école, garderie et cantine** : la subvention demandée au SIEDS nous est accordée à hauteur de 70% du HT

☞ **Logement école** : les travaux de modification d'évacuation des eaux usées débiteront début juin

☞ **14 juillet** : devis demandé – sera revu au prochain conseil

☞ **Tour des Deux-Sèvres** : passage sur la commune le 14 juillet, recherche de bénévoles pour sécuriser certains endroits

☞ **Prochains conseils** : 13 juin et 4 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire  
Corinne RIVET BONNEAU

Le secrétaire de séance  
Mr Dominique CHARENTON